INFO GRAND SELVE
N° 313

Ma Classe à la maison continue à accompagner les élèves durant les vacances d'été. À partir du 4 juillet, les élèves pourront travailler à partir de contenus renouvelés et adaptés.

Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.
Dans ce cadre et en fin de semaine dernière, 86 colonies ont fait l'objet d'une labélisation en Haute-Garonne avec une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine).
https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050 . Cette page contient toutes les informations nécessaires pour s'inscrire et connaître les offres de séjour labélisées.

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Document modifié selon le protocole sanitaire prévention COVID

Réouverture du collège au public : mardi 25 août à partir de 9 heures

- **LUNDI 31 AOÛT** : prérentrée des personnels

- **MARDI 1er SEPTEMBRE 8H00** : **rentrée des 6ème**

A partir de 7h30 : Accueil des familles par la direction, les CPE et les AED dans la cour (vérification du port du masque, nettoyage des mains, parents dirigés sous le préau du fond de cour, élèves accompagnés directement en salle par les AED)
7h45 : Accueil des élèves par le professeur principal (ou un professeur de l'équipe pédagogique de la classe) dans la salle attribuée
8h15-8h45 : intervention de la direction et des CPE auprès des parents pouvant être présents- au réfectoire

Pour cette journée de rentrée, quelle que soit l'option de sortie choisie à l'inscription et quel que soit leur emploi du temps, **les élèves externes** seront libérés à 12 h avec reprise des cours à 13h30 jusqu'à 16h30.

Les élèves demi-pensionnaires seront présents de 8h à 16h30 (le restaurant scolaire sera en service).

Une rencontre entre l'équipe pédagogique et les familles est prévue le lundi 14 septembre en fin de journée

- **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 8H00** : **rentrée des 5ème, 4ème et 3ème**

Les élèves de 5ème, 4ème et 3ème, ainsi que les élèves de 6ème seront pris en charge par les professeurs principaux de 8h à 10h puis ils suivront l'emploi du temps de leur classe.
Le régime des options de sortie sera appliqué à partir de 10h.

- **RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES :**

Les élèves de 3ème ramèneront leurs manuels scolaires de 4ème le mercredi 2 septembre
Les élèves de 4ème ramèneront leurs manuels scolaires de 5ème le jeudi 3 septembre
Les élèves de 5ème ramèneront leurs manuels scolaires de 6ème le vendredi 4 septembre

INFORMATIONS DIVERSES

➢**INFO GRAND SELVE (IGS)** : toutes les semaines, le vendredi en soirée, retrouvez sur l'ENT des informations sur la vie du collège Grand Selve

➢**ENT** : un instrument de communication indispensable. Les codes d'accès seront distribués aux nouveaux élèves et à leurs responsables légaux. En vous connectant avec votre code sur l'ENT, vous pourrez accéder à PRONOTE afin de suivre la scolarité de votre enfant (évaluations, absences et retards, punitions et sanctions…) ; vous aurez également accès à l'actualité quotidienne du collège en parcourant les différentes rubriques.
En cas de perte des codes, une procédure de demande est en ligne sur l'espace public de l'ENT.

➢ **TELESERVICES :** des identifiants et mots de passe sont communiqués aux familles en début d'année scolaire leur permettant d'accéder à différents services : inscription, orientation, paiements en ligne…

➢**DISPOSITFS DEVOIRS FAITS**
Trois dispositifs devoirs faits sont mis en place au collège :

1. **De 16h45 à 17h45 les lundis, mardis et jeudis** *(les parents ont l'obligation de récupérer leur enfant à 17h45 ; aucune surveillance des élèves n'est assurée après 18h)*
2. **En cours de journée, sur les heures libres dans les emplois du temps des élèves dites « heures volantes »**
3. **Sur des créneaux spécifiques en cours de journée : heures en priorité réservées aux élèves souhaitant améliorer leurs performances scolaires ou désirant effectuer leur travail personnel en bénéficiant de l'aide et des conseils de professeurs**

Les professeurs contacteront en début d'année les parents des élèves en situation de décrochage scolaire qui pourraient profiter de ce dispositif d'aide et de soutien destiné à contribuer à leur réussite scolaire.

➢**TELEPHONE PORTABLE : utilisation interdite au collège** (Loi du 03/08/2018). Les élèves doivent l'éteindre et le ranger dès qu'ils entrent au collège.

➢**LOGE d'ACCUEIL** : A l'exception des personnels du collège, toute personne désirant entrer dans l'établissement devra se présenter à l'accueil, décliner son identité, indiquer le motif de sa visite et signer le registre des entrées, conformément au plan Vigipirate. Elle devra également signer le registre des sorties après sa visite.
Les parents et les personnes habilitées qui viennent chercher un élève en feront la demande auprès du personnel de loge qui préviendra la vie scolaire. Ils attendront l'enfant sur le parvis du collège et signeront le cahier de décharge à la loge ***(ou au secrétariat de 11h15 à 11h45 pendant le temps de pause repas du personnel de loge).***
En cas d'absence de personnel de loge sur le midi-deux, une organisation spécifique sera mise en place par les services de gestion et de vie scolaire.

➢**SONNERIE : une seule sonnerie musicale** signale aux élèves le début et la fin des cours. La musique sera périodiquement changée.

➢**RANGEMENT DANS LA COUR :** les élèves de 6ème, 5ème et 4ème se rangent dans la cour *(disposition en arc de cercle avec en plus des rangs pour les études et le CDI)*. Les 3èmes rejoignent directement leurs salles de cours afin de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

➢**CARNET DE LIAISON :** les élèves doivent le présenter à l'entrée du collège, c'est leur carte d'identité de collégien. Ils ne bénéficient plus des options 2 et 3 pendant toute la journée lorsqu'ils l'oublient. Les responsables légaux seront prévenus par la vie scolaire.

➢**CARTE DE SELF** : elle est nécessaire pour obtenir un plateau repas. Les modalités d'accès au restaurant scolaire seront précisées aux élèves en début d'année.

➢**RETENUES** : elles seront programmées en priorité le lundi et le mardi de 16h45 à 17h45 ainsi que le mercredi de 12h à 13h. Afin d'anticiper le retour au domicile de l'élève puni, les responsables légaux seront prévenus de la date et de l'horaire au minimum une semaine avant la retenue.

➢**POIDS DES CARTABLES** : les élèves doivent venir uniquement avec le matériel nécessaire de la journée de classe. En début d'année les parents de 6ème sont invités à aider leur enfant à trier ses affaires en fonction de son emploi du temps. Les professeurs sont invités à réduire au maximum le poids des sacs : constitution de binômes avec utilisation d'un livre pour deux, livres stockés dans des armoires, indication des dates d'utilisation des manuels en classe, diminution des feuilles dans les classeurs…**Les élèves bénéficiant de protocoles médicaux spécifiques peuvent demander l'attribution d'un casier personnel.**
Des rayonnages dans la cour et une salle des sacs fermée à clé sont à la disposition de tous les élèves durant la pause méridienne : les élèves sont invités à l'utiliser afin d'éviter détérioration ou vol de leurs affaires scolaires et personnelles.

➢**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 7 sièges sont à pourvoir (7 titulaires+ 7 suppléants). Elles auront lieu **au mois d'octobre**. Le vote par pli porté est à privilégier. Des informations précises seront communiquées à toutes les familles.
Les parents d'élèves désirant se réunir dans une salle du collège pour préparer les élections peuvent en faire la demande auprès du chef d'établissement.

➢**DELEGUES PARENTS AUX CONSEILS DE CLASSES** : 2 titulaires et 2 suppléants par classe : les parents intéressés doivent se faire connaître auprès du chef d'établissement qui validera les candidatures automatiquement sauf s'il y a trop de candidats par classe (dans ce cas, il informera les parents concernés qui se mettront d'accord entre eux)

➢**EMPLOIS DU TEMPS** : ils seront définitifs courant septembre après les ajustements de rentrée.

➢**ADRESSE MAIL VIE SCOLAIRE :** elle vous permet de communiquer directement avec le service de vie scolaire : absence, retard, autorisation de sortie exceptionnelle, problèmes particuliers… : viesco.grandselve@ac-toulouse.fr

➢**AIDES FINANCIERES** : vous pouvez effectuer vos demandes en ligne :

- bourse de collège *(des informations seront communiquées à la rentrée sur l'ENT et par SMS)*
- aide à la restauration scolaire (ARS) jusqu'au **25 septembre pour le 1er trimestre**.

Pour plus de précisions, connectez- vous à l'ENT du collège *(encart aides financières)* ou contacter le service de gestion.